

Compte-rendu
Réunion du CA de l'association Vélocità le 4 octobre 2012 – Atelier de la Scopa

Présents : Laurence, Alain, Dumé, Benjamin et Patrick.

L'ordre du jour de la réunion s'est établi autour des points suivants :

1) Point rapide sur les comptes

Laurence indique qu'il reste 500 euros dans les comptes de l'association. Elle suit l'évolution des rentrées d'argent et des adhésions avec la fiche de suivi des activités de l'atelier désormais utilisé par les mécanos, Alain et Lionel. Elle indique également qu'il faudra retirer 300 euros pour payer le loyer à la Scopa pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Les montants disponibles sont équivalents à ceux de l'année dernière.

N'ayant pas de nouvelles vis à vis de la demande de subventions déposée auprès de la mairie, il faudrait relancer le service concerné (Patrick s'en charge).

2) Modification des statuts

L'ensemble des membres ayant finalement transmis ses coordonnées et les différentes informations attendues, Patrick pourra faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture.

3) Abonnement à la FUB et poste de secrétaire

Après validation par les membres du bureau du renouvellement de l'abonnement à la FUB, Patrick s'occupe de remplir le bulletin d'adhésion 2012 et communiquera l'adresse de l'atelier (il fera également le point avec Laurence pour le chèque à transmettre). Par ailleurs, Patrick reste motivé pour gérer le poste de secrétaire.

4) Fonctionnement de Veliberta: modification des horaires, organisation et gestion du stock de vélos

Alain indique qu'il considère qu'il y a une dérive dans l'utilisation des vélos mis à disposition, car les comportements de la majorité des adhérents qui les empruntent se rapproche plus de celle d'un consommateur de service que d'une personne vraiment désireuse de s'inscrire dans la démarche de « vélonomie » (1 ou 2 personnes sur 10 intègrent vraiment les objectifs de la démarche).

Il n'y a pas de solution simple pour expliquer le développement de ce type de comportements mais il paraît important de changer le mode de gestion des mises à disposition. L'objectif de prêter des vélos aux adhérents reste indispensable afin de permettre l'augmentation du nombre de vélos qui circulent en ville.

Après différents échanges, il est acté par les membres du bureau que :

- il y aura désormais 2 cautions, une de 50 euros et une de 80 euros en fonction de l'état du vélo, afin de responsabiliser plus les utilisateurs sur la nécessité de rendre le cycle en état et dans les délais,
- il y aura seulement désormais 15 vélos disponibles pour les mises à disposition afin de pouvoir assurer un meilleur suivi
- la durée du prêt sera désormais de 1 mois renouvelable 1 fois (et non plus 3 mois comme précédemment), avec un rappel dans le courant du 3ème mois si le vélo n'est pas revenu, puis encaissement du chèque de caution au début du 4ème mois. Les tarifs à appliquer restent inchangés : 3 euros le premier mois et 5 euros le deuxième (Patrick devra modifier les contrats de prêt en conséquence).
- Des activités de fabrication de tall bike et d'autre vélos « créatifs » (voire un manège pour enfant) seront proposés afin de rendre l'atelier plus attractif
- Des vélos seront désormais mis en vente auprès des adhérents toute l'année, au fil de l'eau, afin de pouvoir diminuer le stock de cycles actuellement présents dans l'atelier.

Des messages doivent être transmis dans ce sens aux adhérents (également via le site internet). De la même manière, il est important de rappeler que les adhérents soient avertis des nouveaux horaires de l'atelier : le lundi de 17h30 à 19h30 et le mercredi de 15h à 19h.

4) Nouveau type de bulletin d'adhésion

Laurence propose de simplifier le système des bulletins d'adhésion en créant une carte de membre (avec un numéro) à remettre à chaque nouvel adhérent en lui faisant remplir seulement ses coordonnées (et une signature) la fiche de suivi des activités de l'atelier. Les membres du bureau valident cette proposition.

5) Etude CTC sur la vulnérabilité de la corse aux aléas d'approvisionnements pétroliers

Laurence indique que dans le cadre d'une étude mandaté par la CTC auprès d'un bureau d'études, l'association a été sollicitée par une consultante afin de participer à un groupe de travail intitulé : "Transports Urbains des voyageurs" (la réunion devant être organisée dans le courant du mois d'octobre).

Après avoir cherché à trouver une personne disponible pour y participer, les débats ont finalement abouti au fait que l'association est souvent mobilisée pour ce type de réunions et que cela aboutit rarement à des réalisations concrètes en matière d'aménagements cyclables. Alain propose donc de demander une participation financière pour que le bureau d'études puisse bénéficier de notre expertise locale. Il n'y a que des bénévoles dans l'association qui ne bénéficie pas de subventions et il n'y a pas de raison de servir une nouvelle fois de faire valoir gratuitement pour une étude qui risque de finir dans un tiroir. Pour les autres comités de concertation, il faudra se positionner au cas par cas. Laurence est donc chargée de transmettre ce message de la part des membres du CA à son interlocutrice.

7) Proposition de Jacques de partenariat avec la FALEP

L'idée de mettre une affiche sur les activités de cette association a reçu un écho favorable.

8) Appel des sans terre

Suite à une proposition d'Alain, il est validé le fait de transmettre de manière bienveillante aux adhérents des informations concernant l'organisation d'une marche des sans terre le 17 octobre contre le refus de la misère, en les invitant à venir y prendre part.

9) Action d'occupation spontanée de l'espace public

Alain propose de positionner 20 vélos (et de les attacher) au niveau d'une place de parking de voiture près de la mairie et de les laisser en plan en faisant une opération de communication. Au bout d'un moment ils risquent de finir à la déchetterie mais cela permettra de symboliser le fait que la bicyclette n'a pas vraiment de place dans la ville.

Les membres de bureau suggèrent de valider les modalités de mise en œuvre de cette opération lors du CA du mois de novembre.

La prochaine réunion du CA aura lieu le premier jeudi de novembre (normalement le 1er ou le 8 novembre).